

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Val-des-Sources, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Val-des-Sources, au 124 rue Greenshield à Val-des-Sources, le **5 novembre 2021** à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais, plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes et intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la Loi sur les Cités et Villes (R.L.R.Q. c. C-19).

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond.

No. de Client Matricule	Propriétaire(s) inscrit(s) au rôle	Situation	Lot
9371-05-8235-9-000-0000	Martin Vallière	270-272 Deshaies	3 170 846
9371-93-2907-5-000-0000	François Beaudoin	405 Lebel	3 171 446
9271-70-9542-3-000-0000	Mikael Grimard	240 Notre-Dame	3 170 338
9572-51-0105-4-000-0000	Gabriel Gauthier	48 rue Boucher	3 171 550
9372-40-8165-3-000-0000	App. Électroménagers J.M. Chaperon	325 du Roi	3 171 542
9472-62-7119-3-000-0000	Mario Castonguay	Terrain vacant Rue Poitras	3 171 925
9370-21-3141-3-000-0000	Les Produits de Santé Maribec	435 Boulevard Industriel	4 078 817

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 8 h à 10 h, aux dates et à l'endroit indiqué pour la vente et remplir les conditions

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
- Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
  - Permis de conduire
  - Carte d'assurance maladie
  - Passeport

- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :

- À titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
- À titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution-mandat, procuration et autres)

**À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.**

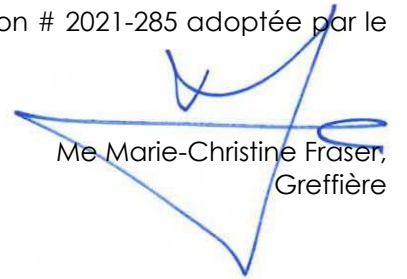
2. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjugé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

3. Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la Vente.

4. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce **paiement total** doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville d'Val-des-Sources.

5. **Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service du greffe au 819-879-7171.**

Donné à Val-des-Sources, ce 6 octobre 2021, conformément à la résolution # 2021-285 adoptée par le Conseil de la Ville d'Val-des-Sources le 13 septembre 2021.



Me Marie-Christine Fraser,  
Greffière